

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BRESSE NORD INTERCOM'

Séance du 06 septembre 2022

Le six septembre deux mille vingt-deux à 19 heures 00, les membres du conseil communautaire de Bresse Nord Intercom', convoqués conformément à la loi, se sont réunis à la salle des fêtes de TORPES

Nombre de Membres :

- *Présents au Conseil* : 24

- *En exercice* : 27

- *Qui ont pris part à la délibération* :

25

- *Pouvoirs* : 1

Etaient présents : Régis GIRARDEAU, Jean-Luc BERLAND, Guy BOUCHARD, Jean-Luc CANET, , Gérard CLAIROTTE, Brigitte DAVID, Philippe DUC, Marie-Françoise GAROT, Julien GANDREY, Julien GAUTHEY, Rémy GAY, Nathalie GRAS, Aline GRUET, Jean-Marc GUIGUE Dominique HUGONNOT, Nicolas JACQUINOT, Claudette JAILLET, Jean-Joël JOLY, Robert MICONNET, Philippe PAGE, Philippe PRIN, Véronique RAGONDET, Dominique ROY, Catherine SAGNARD

Date de

Convocation : 30 aout 2022

Excusés ayant donné procurations : Pierre CARLOT ayant donné pouvoir à Claudette JAILLET

Date d'affichage : 30 aout 2022

Etaient absents excusés : Joël MARTIN, Gérard CLAIROTTE

Secrétaire : Claudette JAILLET

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ADOPTÉ le compte rendu de la réunion du 06 juillet 2022.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRÉSIDENT

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

PREND ACTE du compte rendu des délégations au Bureau et au Président.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SICED BRESSE NORD

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport d'activité 2021 du SICED BRESSE NORD

DELEGUES AU SICED BRESSE NORD – DELEGUES POUR LA COMMUNE DE BEAUVERNOIS

Suite au renouvellement du Conseil municipal de la Commune de Beauvernois, il est procédé à la désignation des 2 représentants pour la Commune de Beauvernois.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DESIGNE les représentants

CONTRAT DE COOPERATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le contrat de coopération et autoriser le Président à le signer

DECISION MODIFICATIVE ET AVENANTS AU MARCHE DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré avec 24 POUR et 1 ABSTENTION**

**APPROUVE la décision modificative
AUTORISE le Président à signer des avenants avec les sociétés MOREAU et ATELIER BOIS dans le cadre du marché de construction d'un gymnase afin de constater les évolutions de prix liées au contexte d'inflation**

RETRAIT DE LA DELIBERATION 2022-13 ET VOTE D'UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré avec 24 POUR et 1 ABSTENTION**

**RETIRE la délibération 2022-13 du 14 mars 2022
PROCEDE à l'adoption d'un budget supplémentaire à hauteur de 83 454.94 euros en recettes au R002, intégralement affectées en dépenses d'investissement au compte 2138 pour financer les surcoûts liés au projet de construction du gymnase**

FPIC

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré avec 24 POUR et 1 CONTRE

**APPROUVE le versement de l'intégralité du FPIC à la Communauté de communes
DIT que la présente délibération sera notifiée à l'ensemble des communes membres pour délibération des conseils municipaux**

LOCAUX DU FUTUR SIEGE – ESPACE FRANCE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNE DE PIERRE DE BRESSE

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE le projet de convention
AUTORISE le Président à la signer**

TRAVAUX DE RENOVATION BBC DU FUTUR SIEGE – ESPACE FRANCE SERVICES – MARCHES DE TRAVAUX

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

RETIENT les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Désamiantage et plomb – Equilibre Environnement – 38 150 ROUSSILLON pour 14 000 euros HT
- Lot 2 : Couverture – Thevenin Brusson – 71 310 LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR – 8 293 euros HT
- Lot 3 : Menuiseries extérieures – BOURGOGNE ALUMINIUM – 71 270 PIERRE DE BRESSE
- Lot 4 : Plâtrerie – IPP 71 310 LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR – 101 074.02 euros HT
- Lot 5 : Menuiseries intérieures : MENUISERIE FAUTRELLE – 71 310 MERVANS – 19 581 euros HT
- Lot 6 : Peinture et revêtements muraux - IPP 71 310 LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR – 48 405 euros HT comprenant une option « vitrification plancher bois » à 3 485 euros HT
- Lot 7 : Revêtements de sols et faïences – MARTIN REBEUF 71 300 MONTCEAU LES MINES – 20 246 euros HT
- Lot 8 : Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire – COMALEC 71 530 CRISSEY – 79 487 euros HT
- Lot 9 : Electricité – GUY CANNARD – 71 500 LOUHANS – 64 999 euros HT

AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement et tout document entrant dans le champ d'application de la présente délibération

AUTORISE le Président à signer une convention de valorisation des CEE dans le cadre du projet de rénovation BBC

EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS - APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DE L'EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE :

- **d'Approuver la modification des statuts de l'EPAGE afin d'y intégrer les compétences suivantes :**
 - **« *L'Exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.* », visé au 10° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement qui s'exercera sur les ouvrages dont l'EPAGE se voit confier la gestion via une convention sur le bassin de la Seille et de ses affluents ;**
 - **« *Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques superficiels* », visé au 11° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, permettant d'établir un réseau de suivi dans le cadre de programmes portés par l'EPAGE (suivi qualité d'eau, piscicole...)**
 - **« *Animation et concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques* », visé au 12° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, permettant le secrétariat et l'animation d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), d'un contrat de milieux ou de démarches relatives à la prévention des inondations.**
- **Approuver le transfert desdites compétences à l'EPAGE Seille et Affluents à compter du 1^{er} janvier 2023 en notant que le coût des dépenses est estimé annuellement à 2 000 € (part HORS GEMAPI calculée de la contribution annuelle à l'EPAGE) soit XX % du budget annuel de la Communauté de Communes Bresse Nord Intercom'.**

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS - RESTITUTION DE LA COMPETENCE EXPLOITATION ENTRETIEN ET AMENAGEMENT D'OUVRAGES HYDRAULIQUES EXISTANTS PAR LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SEILLE AMONT, SEILLETTE ET BRENNE

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la restitution par le Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de la Seille Amont, Seillette et Brenne de la compétence :

« *L'Exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.* », visé au 10° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS - RESTITUTION DE LA COMPETENCE EXPLOITATION ENTRETIEN ET AMENAGEMENT D'OUVRAGES HYDRAULIQUES EXISTANTS PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BRENNE

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la restitution par le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Brenne :

« *L'Exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.* », visé au 10° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BRENNE

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Brenne au 31 décembre 2022 subordonnée à la condition suspensive que l'EPAGE soit compétent au 1er janvier 2023 en matière « d'Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants. », visé au 10° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

ACCEPTE les conditions de liquidation telles qu'elles ont été exposées à savoir :

- La répartition de l'actif et du passif ;
- Sort du personnel ;
- Sort des contrats.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS - DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SEILLE AMONT, SEILLETTE ET BRENNE

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Seille Amont, Seillette et Brenne au 31 décembre 2022 subordonnée à la condition suspensive que l'EPAGE soit compétent au 1^{er} janvier 2023 en matière « d'Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants. », visé au 10° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

ACCEPTE les conditions de liquidation telles qu'elles ont été exposées à savoir :

- La répartition de l'actif ;
- Sort du personnel ;
- Sort des contrats.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PASSAGE A LA M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le passage à la M57 pour le budget principal et les budgets annexes au 1er janvier 2023

CONTRIBUTION A LA MISSION MOBILITES

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ACCORDE un financement à la Mission mobilités pour la période juillet – décembre 2022 à hauteur de 1 660 euros

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION REFLET INTERCOM' – REVERSEMENT DE L'ACTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ACCEPTE le versement par l'association Reflet Intercom d'une somme de 1 555, 92€, dans le cadre de sa dissolution
AFFECTE cette somme au service « développement économique »

PLACE VACANTE AU SEIN DE LA CAO – MODALITES DE CANDIDATURE

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les modalités de candidature suivantes : envoi d'un courrier au siège de la Communauté de communes ou d'un mail à direction@bressenordintercom.fr avant le 15 octobre 2022
DIT qu'il sera procédé à l'élection au prochain Conseil communautaire